

## Signature du protocole d'accord sur les modalités de continuation du CREPS d'Houlgate



Le 30 novembre dernier, le secrétaire d'Etat aux sports, Rama Yade s'est rendue au CREPS d'Houlgate pour signer le protocole d'accord sur les modalités à mettre en place suite à la fermeture de l'établissement.



Conscient de l'intérêt des fonctions sociales, éducatives et sportives exercées par le CREPS d'Houlgate au service des dynamiques sportives et associatives régionales, ainsi que de la qualité des prestations assurées par l'établissement et l'ensemble de ses personnels, les collectivités locales, à la suite du processus de concertation conduit par le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados à la demande du Secrétaire d'Etat aux sports se déclarent favorables à la reprise du site, la Région Basse-Normandie acceptant d'en être le chef de fil.



L'état versera une dotation de 700 000 € par an pendant 3 ans, la mise en place d'une mission d'appui, une redevance symbolique de 1 000 € par an, la mise à disposition de deux cadres et d'une secrétaire. La région versera 1M € pendant 4 ans.